



**HAL**  
open science

## Cicéron anadyomène

Jean-Paul Brachet, Cicéron 1 Anadyomène

► **To cite this version:**

Jean-Paul Brachet, Cicéron 1 Anadyomène. Cicéron anadyomène. Operae pretium facimus. Mélanges en l'honneur de Charles Guittard, 2021, 978-2-343-21345-3. hal-03133543

**HAL Id: hal-03133543**

**<https://hal.science/hal-03133543v1>**

Submitted on 4 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jean-Paul BRACHET

## CICÉRON ANADYOMÈNE.

### 1. Le rêve de Quintus

Le *De diuinatione*, 1, 58 évoque un curieux songe qu'aurait eu Quintus Cicéron au cours de son proconsulat en Asie (de 61 à 58)<sup>1</sup>, avant que son frère ne soit contraint à l'exil, en mars 58. Le passage est assez bref pour être cité *in extenso* :

*Saepe tibi meum narraui, saepe ex te audiui tuum somnium : me, cum Asiae pro consule praeessem, uidisse in quiete, cum tu, equo aduectus ad quandam magni fluminis ripam, prouectus subito atque delapsus in flumen nusquam apparuisses, me contremuisse timore perterritum ; tum te repente laetum exstitisse eodemque equo aduersam ascendisse ripam, nosque inter nos esse complexos. Facilis coniectura huius somnii, mihique a peritis in Asia praedictum est fore eos euentus rerum qui acciderunt.*

« Souvent je t'ai raconté mon rêve, souvent je t'ai entendu conter le tien. De mon côté, quand j'étais proconsul en Asie, j'ai rêvé que tu arrivais à cheval sur la rive d'un grand fleuve ; soudain te voilà emporté au galop, précipité dans le fleuve et, comme tu ne réapparaisais nulle part, je

---

<sup>1</sup> Quintus Cicéron avait été préteur en 62, il n'a jamais été consul, ce qui ne l'empêcha pas d'être désigné gouverneur *pro consule*, situation dont il ne fut pas le seul à bénéficier (cf. Freyburger et Scheid 1992 n. 124).

me suis mis à trembler de terreur ; tout à coup tu as resurgi, heureux, puis, sur le même cheval, tu as remonté la rive et nous nous sommes embrassés. L'interprétation de ce rêve était facile et des spécialistes m'ont prédit en Asie les événements qui se produisirent par la suite. »<sup>2</sup>

L'interprétation facile à laquelle il est fait allusion est évidemment le retour d'exil de Cicéron. Les divers composants du rêve se comprennent aisément dans cette perspective : Cicéron est emporté dans la tourmente, avant de faire sa réapparition, et de retrouver son frère.

Il est assurément difficile de savoir si ce rêve a eu une quelconque réalité... En tout état de cause, ce qui nous préoccupera ici, c'est que ce rêve correspond à un schème mythologique que nous pensons avoir identifié dans un travail précédent.

En ce qui concerne l'exil, mi contraint, mi volontaire, de Cicéron, qu'il nous suffise de rappeler brièvement les faits en suivant P. GRIMAL<sup>3</sup>. Aux consuls de 59, C. Julius Caesar et M. Calpurnius Bibulus, succèdent pour l'année 58 L. Calpurnius Piso Caesoninus et A. Gabinius. Mais surtout, P. Clodius, élu tribun, entre en charge le 10 décembre, et commence aussitôt à déposer diverses *rogationes* qui heurtent les sénateurs. Ces propositions de lois sont votées par les comices tributes, sans que cela inquiète Cicéron, à qui Clodius paraît avoir promis de ne pas s'attaquer. Toutefois, Clodius change d'attitude et dépose une *rogatio de capite ciuium* (février 58), pour rappeler et renforcer l'interdiction de mettre à mort un citoyen romain sans le jugement

---

<sup>2</sup> Traduction de J. KANY-TURPIN, *Cicéron. De la divination*, paris, GF-Flammarion, 2004. L'adjectif *aduersam* « opposée » n'est pas traduit alors qu'il est essentiel : il s'agit d'une traversée.

<sup>3</sup> GRIMAL 1986 ch. X. L'exil, p. 187-207.

d'un tribunal régulier émanant du *populus Romanus*. Bien que Cicéron ne fût pas nommé, il était clair que cela le visait, lui qui avait fait exécuter avant tout jugement les complices les Catilina. Cicéron espère des soutiens, il s'adresse aux « triumvirs », mais n'obtient rien ni de Pompée, ni de César, qui se dérobent. Il n'a rien non plus à attendre de la part des consuls. Bien qu'il ne se laisse pas abattre et qu'il souhaite faire face, la situation étant très tendue et la violence présente dans les rues de Rome, ses amis lui conseillent de s'éloigner, ce qu'il fait le 11 mars, la veille du jour où est votée la *rogatio* de Clodius. Où s'exiler ? Cicéron hésite, il se rend à Brindes, de là à Dyrrachium puis à Thessalonique, où il se fixe, pour un peu plus d'une année. Les proches de Cicéron ne restent pas inactifs pendant cette période, notamment son ami Atticus et son frère Quintus. La situation politique se modifie, Clodius perd de son pouvoir, Pompée surtout se remet à soutenir Cicéron, et fait accélérer son rappel. La loi ordonnant le rappel de Cicéron est votée le 4 août 57 ; Cicéron s'embarque aussitôt pour Brindes, et, le 4 septembre, il se présente devant Rome, à la porte Capène. La foule lui réserve un accueil triomphal tandis qu'il se dirige vers le temple de Jupiter Capitolin.

## **2. Étude du rêve**

Le rêve de Quintus se décompose en deux parties évidentes. La première est l'engloutissement dans les flots, la seconde la sortie triomphale des eaux. Ces deux composantes correspondent à deux motifs mythiques distincts. La présence du cheval est essentielle, comme nous le verrons. En l'occurrence, le cheval est ambivalent : d'une part, c'est lui qui précipite Cicéron dans l'abîme des eaux, dans le monde infernal, et c'est sur le même cheval que Cicéron ressort triomphalement du fleuve, et revient parmi les vivants.

## 2.1. L'engloutissement dans les flots

On a mis en évidence depuis longtemps, comme l'écrit KRAPPE (1952 : 203), que « la forme la plus courante prise par les dieux aquatiques est [...] celle du cheval. » Outre diverses traditions mythologiques et légendaires, KRAPPE évoque bien entendu Poséidon<sup>4</sup> et Neptune. L'anthropologue français G. DURAND (1992 : 82-83) va encore plus loin, en affirmant : « le cheval aquatique nous semble également se réduire au cheval infernal. Non seulement parce que le même schème de mouvement est suggéré par l'eau courante, les vagues bondissantes et le rapide coursier, non seulement parce que s'impose l'image folklorique de "la grande jument blanche", mais encore le cheval est associé à l'eau à cause du caractère terrifiant et infernal de l'abîme aquatique. Le thème de la chevauchée fantastique est courant dans le folklore français, allemand ou anglo-saxon. » Le cheval infernal, qui annonce ou amène la mort<sup>5</sup>, est bien connu par les chevauchées infernales, et le psychanalyste Charles BAUDOUIN avait forgé à ce sujet l'expression de « complexe de Mazeppa »<sup>6</sup>.

Rêver qu'on doit traverser une rivière ne semble pas avoir été considéré comme très favorable par les Anciens. Artémidore écrit : « Il est mauvais aussi de se tenir debout en un fleuve, d'en être baigné tout autour et de ne pouvoir en sortir : après un tel rêve, même si l'on est très courageux, on ne saurait soutenir les maux. Des rivières torrentielles signifient des juges cruels et des maîtres pénibles, et tout ensemble une grande populace à cause de leur violence et du grand bruit qu'elles font. Il est bon de les traverser,

---

<sup>4</sup> Qui est le père, qui plus est, des chevaux Pégase et Aréion.

<sup>5</sup> KRAPPE (1952 : 227-228) et DURAND (1992 : 78-81).

<sup>6</sup> Cité par DURAND (1992 : 78).

surtout à pied, sinon, en nageant. [...] Rêver qu'on nage dans une rivière ou dans un étang signifie qu'on va aux derniers périls : car tout ce qu'un poisson souffre au sol, il est naturel que l'homme aussi le souffre dans l'élément humide. Cependant il est meilleur de traverser le fleuve à la nage que de s'éveiller alors qu'on est au beau milieu du plongeon. »<sup>7</sup>

## 2.2. La « fuite magique » dans la mythologie latine

Le second aspect du rêve de Quintus nous occupera davantage. Il s'agit de la sortie des eaux, sur un cheval également, qui évoque un motif de conte répertorié et étudié depuis déjà un certain temps. AARNE (1930) avait étudié un motif qu'il avait baptisé « die magische Flucht », la « fuite magique »<sup>8</sup>. Le héros, le plus souvent un jeune homme (« Jüngling »), ou une jeune femme, échappe à l'être maléfique qui le retient, s'enfuit *généralement à dos de cheval*<sup>9</sup>, et franchit un obstacle, *le plus souvent un fleuve*, franchissement qui lui assure le salut<sup>10</sup>. L'obstacle en question, l'« unüberwindliches Hindernis » selon Aarne, empêche les méchants de

---

<sup>7</sup> *La clef des songes (Oneirocriticon)*, II, 27, traduit et annoté par A.-J. FESTUGIÈRE, Paris, Vrin, 1975, p. 135.

<sup>8</sup> Outre *Die magische Flucht*, voir aussi N. BELMONT, « Les seuils de l'autre monde dans les contes merveilleux français », p. 63 notamment.

<sup>9</sup> « auf dem Rücken eines Pferdes », *Die magische Flucht*, p. 49. AARNE évoque des variantes avec divers animaux, oiseau, âne, bœuf. P. 50 : « in Europa sind die Flüchtlinge meistens ein Jüngling und ein Pferd ».

<sup>10</sup> « Fluss als Hindernis ». Au lieu du fleuve, on peut avoir un autre obstacle liquide, étang, source, fontaine, lac, parfois un obstacle non liquide, forêt, montagne, mais, comme le note AARNE p. 41, la mer proprement dite n'apparaît que très rarement (signe que ce motif s'est diffusé surtout dans des cultures non marines).

ratrapper le héros<sup>11</sup>, en même temps que son franchissement fournit audit héros une épreuve qualifiante.

Dans la mythologie romaine, notamment transformée en histoire des premiers temps de la cité, le franchissement du fleuve, acte central, suffit par exemple à caractériser Clélie, comme le font Virgile ou Juvénal :

*Aen.* 8, 651 : *et fluvium uinclis innaret Cloelia ruptis.*

*Juv.* 8, 264-265 : *quae/imperii fines Tiberinum uirgo natauit.*

« la jeune fille qui traversa le Tibre, frontière de notre territoire. »<sup>12</sup>

*Ps. Aur. Vict. Vir.* 13, 1 : *Porsenna Cloeliam nobilem uirginem inter obsides accepit, quae deceptis custodibus noctu castris eius egressa equum, quem fors dederat, arripuit et Tiberim traiecit.*

« Parmi les otages, Porsenna reçut Clélie, jeune fille noble, qui trompa ses geôliers et, de nuit, sortit de son camp en s'emparant d'un cheval pour traverser le Tibre. »

Plutôt que d'« obstacle infranchissable », PROPP parlait d'« obstacle décisif ». « Les aspects essentiels de la fuite et de la poursuite nous sont apparus, écrit Propp, [...] comme étant construits sur le retour du royaume des morts vers le royaume des vivants. Aarne tendait aussi vers une telle interprétation... (il) avait également remarqué que l'eau, la rivière, constituaient souvent l'obstacle final et il avait, sans s'y attarder, confronté cette rivière à la rivière

---

<sup>11</sup> « Die Macht des Bösen während seiner Verfolgung endet also am Fluss », le fleuve est « eine endgültige Grenze », « une frontière définitive », p. 154.

<sup>12</sup> L'aspect démarcatif du Tibre est souligné par Juvénal. Démarcation politique, dans la version historicisée du mythe, mais eschatologique à l'origine.

qui sépare le royaume des vivants de celui des morts. Or, effectivement, la rivière, en tant qu'obstacle final, a une valeur particulière. Si le poursuivant réussit à se frayer un passage à travers montagnes et forêts, la rivière, elle, l'arrête définitivement. Les deux premiers obstacles sont des obstacles mécaniques, le dernier est un obstacle magique. »<sup>13</sup> Le fleuve est une barrière absolue, que les forces du Mal ne peuvent franchir. Une fois le cours d'eau passé, le fugitif est à l'abri, car l'eau est notoirement une barrière infranchissable pour les forces du Mal<sup>14</sup>. Il en va ainsi de Clélie ou de Coclès dès lors qu'ils furent parvenus à mettre le Tibre entre leurs poursuivants et eux. Dans l'histoire de Clélie, les ingrédients du motif de fuite sont bien présents. La présence du cheval, auxiliaire inattendu qui s'offre au héros, créait une difficulté aux anciens, qui ne savaient plus pourquoi Clélie était associée au cheval. Seuls Denys, Plutarque et le *De uiris illustribus* évoquent d'ailleurs cet animal. Ainsi, le *De uiris* parle d'un cheval *quem fors dederat* ; Plutarque se contente de rappeler que, d'après certains auteurs, Clélie aurait traversé à cheval (*Publicola*, 19, 2). Dans le récit de Tite-Live, il n'est pas fait la moindre mention d'un cheval, mais *in fine*, Tite-Live nous apprend qu'il a existé une statue équestre de Clélie. Ce détail, en tant que tel dénué de pertinence, ne s'explique que parce que le cheval a été d'abord supprimé de

---

<sup>13</sup> *Racines historiques*, ch. 9 : la fiancée, IV : la fuite magique, p. 465-466.

<sup>14</sup> « Suivant des croyances assez répandues, les rivières et même les ruisseaux sont pour certaines catégories d'êtres difficiles ou même impossibles à traverser. Dans le Mentonnais, les sorcières passent avec peine l'eau courante ; les magiciens des contes populaires interrompent leur route quand ils la rencontrent, et l'on croit dans plusieurs pays que les morts ne peuvent revenir à la maison où ils ont vécu s'ils en sont séparés par une rivière qui n'a pas de pont. [...] Les cours d'eau forment aussi une sorte de barrière contre les maladies épidémiques. » P. SÉBILLOT, *Le folk-lore de France*, II. *La mer et les eaux douces*, Paris, Guilmoto, 1905, p. 371. Le fleuve constitue bien ce que AARNE appelle « unüberwindliches Hindernis », « obstacle insurmontable ». Rappelons que dans la tradition grecque, la barrière entre morts et vivants est aussi un fleuve, le Styx.

la version rapportée par Tite-Live, avant de ressurgir de manière inopinée à la fin. Le récit de Florus, exempt d'amplifications rhétoriques ou romanesques, mentionne également le cheval :

1, 10 : *sed ne qui sexus a laude cessaret, ecce et uirginum uirtus : una ex opsidibus regi datis elapsa custodiam, Cloelia, per patrium flumen equitabat.*

« et, pour que l'autre sexe ne manquât pas non plus d'éloges, voici comment se manifesta la bravoure des jeunes filles : l'une des otages données au roi, Clélie, échappa à ses gardes et traversa à cheval le fleuve qui la séparait de la patrie. »

Sobriété comparable chez Plutarque, *Publicola*, 19, 2, qui insiste sur l'allant et la hardiesse de Clélie :

Ἔνιοι δέ φασι μίαν αὐτῶν ὄνομα Κλοιλίαν ἵππῳ διεξέλασαι τὸν πόρον, ἐγκελευομένην ταῖς ἄλλαις νεούσαις καὶ παραθαρρύνουσαν.

« D'aucuns rapportent que l'une d'entre elles, dénommée Clélie, traversa le gué à cheval, exhortant et encourageant les autres qui nageaient. »

Partout où le cheval est signalé, sa présence n'est pas motivée. Il s'agit vraiment, comme il est dit dans le *De uiris*, d'un cheval *quem fors dederat*<sup>15</sup>. Cette apparition inattendue est un trait qui rapproche l'histoire de Clélie du

---

<sup>15</sup> Rappelons, pour l'anecdote, que ce flou dans la tradition a permis à Madeleine de Scudéry de faire travailler son imagination, et de faire surgir opportunément devant Clélie « un cheval qui s'était échappé comme on le menait boire »... (*Clélie, histoire romaine*, V, 2, p. 275 éd. partielle Folio, 2006).

conte. Le cheval est un animal ambivalent, qui a partie liée avec le monde infernal aussi bien qu’avec les eaux. Surtout, il est l’un des animaux qui facilitent la circulation entre ce monde-ci et l’autre monde<sup>16</sup>. Il est secourable, comme le sont généralement les divinités chevalines, tels les jumeaux divins, Aśvins ou Dioscures, qui pouvaient venir en aide aux voyageurs perdus en mer<sup>17</sup> :

*RV 1, 116, 5 :*

*anārambhaṇé tād avīrayethām*

*anāsthāné agrabhaṇé samudré*

*yād aśvinā ūhāthur bhujyúm āstaṃ*

*śatā’ritrāṃ nā’vam ātasthivā’msam.*

« Vous vous êtes comportés en héros<sup>18</sup> dans les flots<sup>19</sup> où l’on ne peut se tenir<sup>20</sup>, qui n’offrent pas d’appui<sup>21</sup> ni de point fixe<sup>22</sup> lorsque<sup>23</sup> vous, les Aśvins, avez ramené<sup>24</sup> chez

---

<sup>16</sup> *Racines historiques*, ch. 6 : la traversée, où les différents animaux ainsi que les artefacts (navire, cordes, échelles, etc.) sont examinés. Dans une perspective tout autre (psychanalyse d’inspiration bachelardienne), pages intéressantes dans DURAND, *Les structures anthropologiques de l’imaginaire*, p. 78-89. Il ne nous appartient pas de nous étendre sur les significations symboliques (au sens psychanalytique) du cheval, mais le lien entre le cheval, les eaux et la mort est identifié dans nombre de cultures : « complexe de Mazeppa » en psychanalyse (DURAND p. 78), chevauchées fantastiques diverses (Walkyries notamment).

<sup>17</sup> Voir p. ex. P. JACKSON, *The Transformations of Helen*, III. Returning Heroes, *The Dioscuri as Rescuers at Sea*, p. 100-103.

<sup>18</sup> *a-vīrayethām* impft duel 2<sup>e</sup> pers. du verbe *vīray-* « se montrer héroïque » (de *vīrá-* « homme, héros », cf. lat. *uir*).

<sup>19</sup> *sam-udré* locatif de *sam-udrá-* « masse liquide » (*udán-/udnás* « eau », cf. ὕδωρ, *water, unda*, etc.).

<sup>20</sup> *an-ārambhaṇá-*.

<sup>21</sup> *an-āsthāna-*.

<sup>22</sup> *a-grabhaṇá-*.

<sup>23</sup> *tād... yād*.

<sup>24</sup> *ūhāthur*, duel du pft de *vah-* « uehere ».

lui<sup>25</sup> Bhujyu qui se tenait sur<sup>26</sup> votre navire<sup>27</sup> aux cent rames<sup>28</sup>. »

« Als Helden zeigt ihr euch da im Meer, das ohne Anhalt, ohne festen Grund, ohne Handhabe ist, als ihr Asvin den Bhujyu nach Hause fuhret, der euer Schiff mit hundert Rudern bestiegen hatte. » (trad. Geldner)

Dans un hymne d'Alcée aux Dioscures :

Δεῦτ' Ὀλυμπον ἀστέροπον λίποντες  
παῖδες ἴφθιμοι Δίος ἠδὲ Λήδας  
ἰλλάω θύμῳ προφάνητε Κάστορ  
καὶ Πολύδευκες,

οἱ κατ' εὐρηαν χθόνα καὶ θάλασσαν  
παῖσαν ἔρχεσθ' ὠκυπόδων ἐπ' ἵππων,  
ῥῆα δ' ἀνθρώποις θανάτῳ ῥύεσθε  
ζακρυόεντος

εὐσδύγων θρώσκοντες ὄν ἄκρα νάων  
πήλοθεν λάμπροι προτόν[...]ντες  
ἀργαλέα δ' ἐν νύκτι φάος φέροντες  
νᾶι μελαίνα.

---

<sup>25</sup> *ástam* : neutre étymologiquement apparenté à gr. νόστος « retour au foyer » (\**ns-*, racine \**nes-*, cf. νέομαι ; voir MAYRHOFER, *Etymologisches Wörterbuch des Altindoarischen*, I, 1992, s.v. *ásta-*).

<sup>26</sup> *ā-tasthivāṅsam* participe pft de *sthā-* « se tenir debout » (avec préverbe *ā-*).

<sup>27</sup> *nāvam* acc. de *nāu-* « navire ».

<sup>28</sup> *śatāritra-* < \**śatā-aritra-* adjectif composé « aux cent rames ».

« Accourez ici, quittant l'Olympe étoilé, glorieux fils de Zeus et de Lédà, et d'un cœur bienveillant venez briller sur nous, Castor et Pollux,  
Vous qui, à travers la vaste terre et l'immensité de la mer, chevauchez sur vos coursiers rapides, et préservez sans peine les hommes de la mort glacée,  
En bondissant sur le sommet des nefs aux bancs bien jointés, où de loin vous brillez (perchés ?) sur les cordages, et dans l'affreuse nuit éclairez la marche du sombre navire. »<sup>29</sup>

Dans l'*Hélène* d'Euripide, formulation très voisine, v. 1664-1665 :

σωτήρε δ' ἡμεῖς σὼ κασιγνήτω διπλῶ  
πόντον περιπεύοντε πέμφομεν πάτραν.

« Quant à nous deux, tes frères jumeaux, nous serons tes sauveurs, et, chevauchant à travers la mer, nous (t')escorterons jusqu'à ta terre natale. »

Le texte même de Cicéron mentionne les deux rives, et l'épisode se termine avec ce que nous proposons d'appeler de manière plaisante un « Cicéron anadyomène », surgissant des eaux sur son cheval et gravissant victorieusement la rive opposée :

*tum te repente laetum exstitisse eodemque equo aduersam  
ascendisse ripam.*

### 3. Dieux et héros anadyomènes

---

<sup>29</sup> Texte et traduction d'après l'édition de Th. REINACH et A. PUECH, CUF, 1937. Texte un peu différent dans l'édition de G. LIBERMAN, CUF, 1999.

Dans nos publications précédentes<sup>30</sup>, nous avons étudié les personnages de Coclès et de Clélie, qui ont un caractère « anadyomène », même si cela n'est pas mis au premier plan dans les récits dont nous disposons, qui insistent tous sur d'autres aspects. Le caractère anadyomène s'interprète aisément comme un signe de triomphe sur la mort, de survie, d'accès à l'immortalité<sup>31</sup>. Les personnages anadyomènes sont assurément plus souvent féminins que masculins<sup>32</sup>. Aphrodite, déesse qui favorise l'union des deux sexes, et qui de ce fait permet la propagation de la vie, est par excellence la divinité anadyomène. Clélie, héroïne de la traversée, est une héroïne anadyomène, proche à cet égard d'Aphrodite, et aussi de la Draupadī indienne, qualifiée de « navire » pour les Pāṇḍavas en perdition. Aphrodite était notoirement protectrice des marins et des voyageurs en mer, d'où ses épicleses de γαληναίη « qui calme la mer » ou εὐπλοία « qui donne une bonne navigation » ; elle était souvent associée au dieu de la mer, et elle a été christianisée sous la forme de la « Dame du Bon Secours »<sup>33</sup>. En tant que déesse marine, Aphrodite était parfois représentée chevauchant le cheval dans sa version marine, à savoir l'hippocampe<sup>34</sup>. Cela doit faire penser à Clélie et à

---

<sup>30</sup> BRACHET 2012 et 2015.

<sup>31</sup> Cf. HAUDRY 1987 p. 262-264, « La naissance d'Aphrodite ».

<sup>32</sup> C'est le cas encore des Nornes, qui sont dans la tradition scandinave l'équivalent des Moires, et qui, selon la *Völuspa*, 20, sont « sorties de la mer », *ór þeim sæ*.

<sup>33</sup> Cf. le dictionnaire de DAREMBERG et SAGLIO, article *Vénus*, dû à L. SÉCHAN, rubrique « Aphrodite marine ». Voir encore P. DECHARME, *Mythologie de la Grèce antique*, 2<sup>e</sup> éd., 1886, « Aphrodite » p. 197-198. Intéressante remarque incidente de C. JULLIAN dans son *Histoire de Bordeaux*, 1895, p. 118 : « l'épopée de l'Énéide unissait par la chaîne continue du voyage d'Énée les différents temples où les voyageurs des routes maritimes allaient adorer sa mère Aphrodité. » Rappelons-nous que la Gaule a eu son *Portus Veneris* (Port-Vendres).

<sup>34</sup> DECHARME p. 198 signale une monnaie du Bruttium (BPETTIΩN).

son cheval, qui avait embarrassé les auteurs. La Clélie primitive traversait les eaux montée sur un cheval. Voilà un trait qui fait d'elle un être aphroditéen.

Pour en revenir à Cicéron, et conclure à son sujet, il apparaît que Quintus a rêvé, si l'on ose dire, selon un schéma mythico-symbolique hérité, dans lequel il fait de son frère un héros anadyomène qui, en ressortant des eaux sur un cheval, a triomphé du Mal<sup>35</sup>.

### **Bibliographie**

AARNE, Antti, 1930 : Antti Aarne, *Die magische Flucht. Eine Märchenstudie*. Folklore Fellows Communications 92. Helsinki, Academia Scientiarum Fennica.

AARNE, Antti, et THOMPSON, Stith. *The Types of the Folktale. A Classification and Bibliography*. Folklore Fellows Communications, vol. LXXV, n°184, Helsinki, 1981.

BRACHET, Jean-Paul, 2012 : *Le salut par la traversée de l'eau. Étude sur la tradition latine et indo-européenne*. Paris, L'Harmattan.

— « Le salut par la traversée de l'eau », *Nouveaux horizons sur l'espace antique et moderne* (Actes du symposium « Invitation au voyage », juin 2013, Lycée Henri IV), Ausonius, Bordeaux, 2015, p. 177-205.

DURAND, Gilbert, 1992 : *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*. 11 éd., Paris, Dunod.

FREYBURGER, Gérard, et SCHEID, John, 1992 : *Cicéron. De la divination*. Paris, Belles Lettres, coll. La roue à livres.

GRIMAL, Pierre, 1986 : *Cicéron*. Paris, Fayard.

---

<sup>35</sup> Mais il n'obtiendra pas l'immortalité acquise par Coclès ou Scaevola...

HAUDRY, Jean, 1987 : *La religion cosmique des Indo-Européens*. Archè-Les Belles Lettres, Milan-Paris.

KANY-TURPIN, José, 2004 : *Cicéron. De la divination*. Présentation et traduction (bilingue). Paris, Garnier-Flammarion.

KRAPPE, Alexandre Haggerty, 1952 : *La genèse des mythes*. Paris, Payot.

PEASE, Arthur Stanley, 1920-1923 : *M. Tulli Ciceronis de Diuinatione libri duo*. Urbana, University of Illinois studies in language and literature.

WARDLE, David, 2006 : *Cicero On Divination I*. Traduction, introduction et commentaire. Oxford, Clarendon Press.